

Modèle de procès-verbal constatant une infraction ou la dégradation d'un chemin rural

Procès-verbal

(à dresser en deux exemplaires par le maire, l'adjoint ou le garde-champêtre)

Commune de
Arrondissement de
Procès-verbal n°

**OBJET DU
PROCES-VERBAL :**
(nature de l'infraction)

Contrevenant :

Nom

Prénom

Domicile

L'an à ...h....., heure légale
(année, mois, jour)

Nous
(Nom, prénom) (fonction)

de la commune de
légalement habilité en vertu des articles 15 et 16 (maire et adjoints) ou 22 à
27 (garde-champêtre) du code de procédure pénale

rapportons les constatations suivantes que nous avons effectuées,
agissant revêtu des insignes extérieures de notre fonction (garde-champêtre)
ou après déclinaison de notre identité et éventuellement présentation de la
carte d'identité de maire (maire et adjoints)

Ce jour, nous avons constaté que
(Nom, prénom)

né(e) le à

(état civil le plus complet possible : date et lieu de naissance, filiation, nationalité)

demeurant
(adresse précise)

(nature et circonstances de l'infraction)

sur le chemin rural
(lieu à déterminer avec la plus grande précision)

Après lui avoir fait observer qu'il (ou elle) avait contrevenu aux
dispositions prévues par
(code, loi ou arrêté du maire n° en date du).

Nous lui avons dressé procès verbal pour
(nature de l'infraction)

Fait et clos à le à ... h....

Signature,

Un garde-champêtre doit, dans les 5 jours, transmettre simultanément ce procès-verbal au
maire et, par l'intermédiaire d'un officier de police judiciaire de la police ou de la
gendarmerie, au procureur de la République.